

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAT-LAFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Novembre 1875.

Bulletin politique.

LA SITUATION.

La peur pèse sur le monde. Berne a été au devant des désirs de celui qui l'inspire. Le Quirinal ne se sent pas à l'abri de toute inquiétude, quoiqu'il soit garanti par les Alpes et qu'il passe pour ami; mais, s'il n'ose pousser au dernier degré la persécution de l'Eglise, c'est qu'il a ses raisons. L'Autriche-Hongrie, dont le nom révèle un dualisme effrayant, redoute, pour les deux moitiés d'elle-même, le pangermanisme et le panslavisme; voulant se donner encore les airs d'une alliée, elle attendait que la Russie eût pris le rôle d'arbitre de la paix européenne: l'entrevue de Berlin l'a servie à souhait, sans toutefois la tranquilliser pour le fond. La Hollande, en ce moment, met à profit l'exemple de la Belgique sa voisine. Celle-ci, nous le voyons chaque jour, est dans des transes perpétuelles; l'on peut même se demander jusqu'où iront ses concessions quand, à l'égard des évêques et des pèlerinages, elle accorde peut-être plus que l'ombrageux voisin ne demande, c'est-à-dire autant que le libéralisme du pays exige.

L'Angleterre, enfin, toute protégée qu'elle est par les flots de l'Océan, n'est pas exempte d'appréhensions. M. de Bismark intervient en maître chez le peuple belge, à l'indépendance duquel il est si intéressé; il convoite la marine et par suite les colonies hollandaises; il songe probablement déjà à envelopper la Suisse dans la Zollverein et à étendre ensuite l'union douanière à la Hollande, sinon à la Belgique. Or, la Grande-Bretagne sait à quoi s'en tenir sur le système prussien. Le Zollverein, pour les Etats secondaires de l'Allemagne, a toujours pré-

judé à la prussification des monnaies, des poids et mesures et de la législation commerciale; de là à la prépondérance de l'Etat le plus puissant sur le plus faible, à l'absorption morale de celui-ci, et finalement à une alliance offensive et défensive, il n'y a que quelques pas. Voilà pourquoi la peur pèse sur le monde et que ministres et souverains semblent, dans tous leurs actes, être pris de vertige.

Dans cette énumération, la France est omise à dessein. Pourtant, c'est elle que l'on veut intimider. La France craint, il est vrai, son puissant adversaire. Mais ce qui a peur chez nous, ce n'est pas tant la France de la tradition que celle des partis et celle de la finance. Je dis celle des partis, parce que les traditionnistes ne sont pas un parti, mais bien le prolongement de ce qu'a été la France pendant quatorze siècles. Chaque parti tremble: le bonapartiste, de reprendre la direction des affaires sous l'inévitable suzeraineté du vainqueur de Sedan; l'orléaniste, d'être dérangé par une guerre soudaine dans les développements de la République révisable; et la gauche, de n'avoir pas le temps de transformer la constitution présente en une autre sincèrement révolutionnaire. La finance s'impressionne d'un rien. Le marché est son empire, la Bourse sa capitale. A la première alerte, elle retire son or pour le porter ailleurs ou l'enfourer prudemment: c'est là tout son patriotisme. Il est bien entendu qu'il s'agit là des joueurs, des agitateurs.

Tout ce qui, en Europe, compte pour quelque chose, subit plus ou moins les effets de ce trouble universel. Mais le caractère vraiment singulier de ce phénomène peut-être unique dans l'histoire, c'est la situation de l'Etat même qui inspire cette frayeur. La Prusse est prépondérante; néanmoins, elle a peur. Une réaction possible contre la pression qu'elle exerce, la crise financière et commerciale qui résulterait d'une nouvelle guerre de quelque durée, la coalition que cette guerre pourrait provoquer, l'insuffisance de sa marine, le danger que courrait sa flotte à peine achevée, la chasse mari-

time, le sourd mécontentement de quinze millions de catholiques persécutés dans leur foi, la cohésion très-problématique des éléments du nouvel empire, enfin un vague sentiment de son impuissance à tenir longtemps le sceptre du monde, tout enlève à la Prusse la confiance dans l'avenir, tout lui donne une fiévreuse agitation. Se hâter, faire vite, précipiter même les événements de crainte que la fortune ne lui échappe, voilà le mobile qui semble inspirer sa politique inquiète. Elle a peur d'elle-même et des autres Etats: d'elle-même, car elle renferme en ses vastes limites deux Polognes au moins, plus des sociétés secrètes et le socialisme; des Etats puissants, si elle ne les engage et ne les compromet dans ses relations diplomatiques; des faibles, si elle ne les fait trembler, et surtout de la France, quoique notre pays soit divisé moralement et semble incapable, je ne dirai pas d'attaquer, mais d'opposer une forte défensive avant dix ans, de la France, malgré tout, parce qu'elle demeure la tête de la civilisation, en dépit de ce qu'on nomme le kulturkampf.

Telle est la situation morbide de l'Europe. Aussi, le plus malade n'est-il pas le vaincu, mais le vainqueur. Il est beau de triompher, de conquérir, mais pourvu que l'on sache où mène la victoire. Qu'elle pousse à une politique de domination universelle, ou à la tyrannie religieuse, ou en des voies contraires à la tradition, alors elle est fatale, témoin l'exemple de la France de 1792 à 1815. Or, c'est là ce qui rassure l'Europe. La politique prussienne sera funeste au nouvel empire pour ces trois raisons. L'unification germanique est une compression: elle ne présente ni unité de race, ni unité entre peuples de même race, ni unité de foi religieuse: la confédération de ses diverses autonomies très-accusées forme la tradition de l'Allemagne et le seul lien possible de ses éléments germano-slaves. La tyrannie religieuse produit des effets tout contraires à ceux que l'on attend. Enfin la domination universelle est un de ces rêves qui durent autant que le génie ou le bonheur d'un Alexandre ou d'un Napoléon. Dieu a fait les

nations, nul ne les détruira selon son caprice. La question est donc de savoir comment la Prusse usera de la victoire, si elle saura être modérée ou si elle ira, de propos délibéré sinon fatalement jusqu'aux conséquences extrêmes.

La France traditionnelle ne se laisse pas gagner par la panique générale; malheureuse, elle sait être résignée. Se tenir sur la réserve, se recueillir, réparer lentement, mais sûrement, ses ruines, ne pas engager l'avenir, se garder de toute bassesse et opposer aux provocations d'outre-Rhin un calme imperturbable, telle doit être la ligne de conduite de son gouvernement. Car, si M. de Bismark, par la permission de Dieu, tient le présent, il ne dispose pas de l'avenir. Nous ne sommes plus responsables, regardons faire. Sous Napoléon I^{er}, pendant quinze ans, nos pères foulèrent les peuples aux pieds. Nous subissons aujourd'hui la peine du talion: courbons la tête. Mais, pour être vaincus à notre tour, de quelque opinion que nous soyons, nous mettant au-dessus des petits intérêts de parti, ne nous permettons aucune défaillance. Il sied à un grand peuple, fût-il tombé bien bas, de se garder contre la peur.

La France est faible et amoindrie parce qu'elle est corrompue, et corrompue par suite d'un bien-être matériel excessif et d'immenses richesses. Que nos ennemis nous aient appauvris, c'est un malheur à certain point de vue, mais un bien si l'infortune nous arrache à l'amollissement. Un peuple fort est pauvre, ou nouvellement enrichi. Un peuple faible est celui qui jouit depuis longtemps de trop de sécurité et de bien-être. Notre réorganisation militaire fait peur à la Prusse, mais à tort. Cette puissance a mis cinquante ans à se relever d'Iéna au point où elle est depuis 1864. Est-ce bien là ce qu'elle craint? N'est-ce pas plutôt notre réorganisation morale? Notre relèvement se manifeste en politique par une circonspection et une réserve qui ne sont pas toujours dépourvus d'une certaine dignité.

Pour le reste, le repentir, le retour à Dieu,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

(Suite.)

IX.

Valentin était parti depuis près d'un an, et moi je restais toujours seul avec ma mère à cultiver les phlox. Cette culture a tenu trop de place dans ma vie pour que je n'entre pas ici dans quelques détails.

J'ai eu plus tard et j'ai encore une très-belle collection de ces plantes; mais tout de suite j'avouerai que pour la compléter j'ai dû recourir à quelques autres horticulteurs, et particulièrement à M. Lierval, auteur d'une très-intéressante et très-utile brochure sur cette culture florale.

Mais, à l'époque dont je m'occupe, ma collection, déjà brillante et variée, était le résultat de ma seule culture, et ces variétés, nombreuses et diverses, étaient la descendance d'une seule plante. Cette plante, à fleur misérable et chétive, je la conserve aujourd'hui comme un témoignage du pro-

grès qu'une culture attentive et patiente peut obtenir d'une plante que jamais personne n'eût pu croire susceptible de métamorphoses si nombreuses et si complètes!

Voici l'histoire de ces métamorphoses:

J'avais semé, étant très-jeune encore, une pincée des graines du phlox primitif. Je repiquai et cultivai avec grand soin les petites plantes au nombre d'environ cinquante. Quarante-cinq au moins furent, à très-peu de chose près, la reproduction de la plante mère; plusieurs même avaient dégénéré. Les unes et les autres furent mises au fumier; quatre seulement méritèrent d'être conservées.

Dans l'une, la fleur avait légèrement renforcé son coloris primitif, qui était une sorte de violet-lilas; dans l'autre, au contraire, la teinte avait pâli.

Chez la troisième, les pétales s'étaient un peu élargis. La quatrième s'était modifiée de taille: feuilles et tiges avaient diminué de hauteur et d'ampleur.

Or, voici de quoi je m'avisai: Sur chacune de ces plantes je marquai les deux ou trois fleurs les plus caractéristiques du changement qui s'était produit, c'est-à-dire que sur la plante devenue plus foncée je choisis les fleurs les plus fortement colorées; sur la plante pâlie, je choisis les plus pâles, et ainsi des autres.

Chacune de ces variétés fut semée à part, et quand vint la floraison, je recommençai parmi les

fleurs foncées à prendre les plus foncées, les plus pâles parmi les pâles, etc.

Dès qu'une tendance se produisait vers quelque autre particularité, je continuais, par un choix attentif, à pousser dans la voie nouvelle.

J'arrivai ainsi à un résultat instructif et lucratif. Je ne tardai pas d'appliquer le même procédé à d'autres végétaux, notamment à des végétaux utiles, et toujours cela me fut d'un grand amusement, et parfois d'un excellent rapport.

J'ai lu depuis lors de bien beaux livres sur la sélection (c'est le nom que l'on donne à ce procédé de culture, procédé qui se peut appliquer à l'élevage et à la transformation des animaux de toute espèce), mais seul dans mon pauvre village j'avais su très-bien la mettre en pratique.

X.

Nous avions réussi à perfectionner nos plantes. Nous réussimes à perfectionner nos bêtes: poules, pigeons, lapins... On discutait encore dans les académies sur la possibilité (généralement niée) d'obtenir le lièvre-lapin ou leporide (Lepus Darcini), alors que chez nous il se multipliait d'année en année.

J'avais pour nos bêtes, pour nos plantes, un livre de généalogie tenu avec un soin parfait, qui m'a fourni, sur la marche des modifications obtenues, les renseignements les plus précieux.

J'atteignis ainsi, sans y penser, ma vingt-cin-

quième année, n'ayant connu ni les villes, ni leurs plaisirs; même les fêtes du pays, je ne les fréquentais pas. Je n'avais jamais vu danser, et j'avais une appréhension terrible d'être témoin de ce divertissement, qui m'eût, de façon trop poignante, fait sentir mon malheur.

Vous voyez à quel horizon étroit mon existence était réduite.

Malgré cela, je n'éprouvais aucun ennui. J'avais une disposition à tout observer, à tout admirer, et, le dirai-je? à tout aimer. Ce spectacle de la vie universelle où moi-même je me sentais plongé, me causait des émerveillements, des émotions inexprimables.

Le coteau que nous habitions était pour moi aussi une source de joies: les aspects différents du ciel, les effets du brouillard dans la vallée, les levers et couchers de soleil, les bruits du vent et du feuillage, le chant des oiseaux, tout cela me remplissait d'allégresse. J'étais d'ailleurs, à part mon infirmité, d'une santé parfaite, et malgré l'ennui qui parfois me prenait au souvenir de ma jambe perdue, j'étais doué d'un grand fonds de gaieté, qui pourtant n'excluait pas parfois quelque mélancolie. J'eusse pu très-bien dire comme La Fontaine:

..... Il n'est rien

Qui ne me soit souverain bien, Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.

l'application au travail, les associations catholiques, la moralisation des ouvriers, la confraternité de toutes les classes de la société sont les signes évidents que nous secouons notre funeste léthargie et qu'à l'exemple du mal succède celui du bien. C'est de cela que la Prusse a peur. Les derniers efforts de la révolution qu'elle réunit pour un assaut suprême contre le catholicisme indiquent l'inefficacité du *kulturkampf* et la nécessité périlleuse de recourir à la persécution. Nous assistons donc à un double spectacle : au-delà du Rhin, c'est un ancien ordre de choses qui finit dans un dernier délire, la fausse réforme, mère de la révolution ; en deçà, c'en est un autre à son début, la vraie réforme, la rénovation chrétienne. C'est là notre espérance ! ne la sacrifions pas sous le spécieux prétexte d'une prudence menteuse qui serait un lâcheté.

Il importe surtout que nous conservions intacte notre dignité nationale. Que tout soit perdu, admettons ! mais que l'honneur soit sauf ! A ce compte, rien ne sera perdu.

Et, sans chercher nos exemples dans nos vieilles annales, il suffit de regarder autour de nous. Trois hommes aujourd'hui sont inaccessibles à la peur : un roi, qui a préféré l'exil à son trône, qu'il eût recouvré au prix d'une transaction ; un autre roi, reconquérant sa patrie envers et contre tous les potentats ; et le Pape qui, tout prisonnier qu'il est, anathématisa les violateurs de la loi divine comme s'il avait de nombreuses armées pour le soutenir. Ces trois hommes, ces trois victimes du libéralisme et de la révolution, demeurent inébranlables. Humbles devant Dieu, simples et fermes en face de leurs adversaires, ils promettent un regard assuré et sur les foules tremblantes et sur ceux qui répandent la crainte. Eux surtout n'ont pas peur, car eux seuls sont sûrs du lendemain. Les principes qu'ils représentent ne sauraient périr, et c'est à ces principes que les nations, désillusionnées, devront revenir, du moins celles que Dieu jugera encore dignes de vivre. Les principes survivront à la violence qui les veut détruire et ne peut que les ranimer. La violence est une crise, les principes sont la vie normale. La violence inspire la peur dont elle est possédée elle-même, les principes donnent la confiance et la sérénité.

J. MESSIRE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier lundi.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside. L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi électorale. La parole est à M. de Marcère, un des rapporteurs.

M. de Marcère commence par faire l'histoire de la question qui est actuellement soumise à l'Assemblée. Il rappelle dans quelles circonstances une décision de la Chambre (au mois de mars 1873) institua la commission des Trente, comment cette commission soumit à l'Assemblée un projet de lois constitutionnelles et un projet de loi électorale.

XI.

Pendant que nous vivions ainsi tranquilles, des événements formidables s'accomplissaient : 1848, avec son cortège de révolutions et de guerres, ébranlait le monde. Mais à peine, dans notre retraite, le bruit nous arrivait-il de ces commotions. Je n'appris que le 1^{er} mars, dans un voyage à la petite ville voisine, les événements du 24 février. J'étais alors à tailler mes arbres, à repiquer nos choux, à soigner nos fraisières et nos artichauts ; je n'interrompis pas un instant ma besogne.

Nous ne recevions, dans notre solitude, aucun journal. L'agitation et le trouble qui s'emparaient de tant d'esprits alors ne put se communiquer jusqu'à nous.

Je ne dis pas, je le répète, qu'il soit bien de vivre ainsi dans l'isolement des grandes émotions publiques ; je constate seulement cette circonstance singulière de ma vie. Quant à en tirer vanité, hélas ! je m'en garderais bien.

Pour vivre comme j'ai vécu, il faut n'avoir pas de jambes ; mais ceux qui en ont, qu'ils aillent et qu'ils courent, c'est pour eux la sagesse.

XII.

Celui qui avait bien couru pendant tout ce temps-là, c'était Valentin. Ses lettres me faisaient aller de surprise en surprise.

« Cette commission, dit M. de Marcère, fut, quelque temps après, obligé d'abandonner la tâche qui lui avait été confiée ; une nouvelle commission constitutionnelle vous soumit à son tour un projet de loi sur les rapports des pouvoirs publics, un projet de loi sur le Sénat et le projet de loi électorale que je viens aujourd'hui défendre devant vous.

« Ce projet de loi, continue l'orateur, n'est pas une œuvre de parti, élaborée d'après des théories purement personnelles ; la commission s'est inspirée dans sa tâche d'axiomes politiques qui sont la base fondamentale du droit populaire. »

M. de Marcère développe ensuite chacune des dispositions du projet de la commission, notamment celles relatives à l'unification des listes électorales, municipales et politiques, la durée du domicile exigée pour l'électeur dans la commune où il n'est pas né et enfin celle relative au scrutin de liste et d'arrondissement.

L'orateur critique surtout le scrutin uninominal. Il n'est pas possible, dit-il, qu'avec le réseau administratif dont les mailles resserrent le pays tout entier, quel que soit le parti qui tienne le pouvoir, il n'est pas possible que le gouvernement, avec les moyens d'action dont disposent ses agents, ne pratique pas la candidature officielle. Même malgré lui, il est obligé d'y avoir recours si le scrutin de liste uninominal est conservé. Cet inconvénient capital disparaît avec l'adoption du scrutin de liste.

La réunion de tous les électeurs, dit M. de Marcère, pour l'élection de tous les députés, élève le caractère des élections. Avec ce mode de votation la représentation nationale est réelle ; avec le scrutin uninominal, elle est forcément incomplète. Le motif principal, ajoute-t-il en terminant, qui doit engager l'Assemblée à voter le scrutin de liste, c'est que ce mode électoral empêchera le retour des candidatures officielles. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

M. de Francieu succède à M. de Marcère : « Le suffrage universel, dit-il, est un fait qui s'impose et contre lequel désormais rien ne prévaudra. C'est une force qui deviendra la base de toutes nos institutions et qui permettra à notre peuple initiateur de devenir le modèle des nations.

L'orateur légitimiste défend avec énergie le scrutin de liste ; plusieurs passages de son discours provoquent les applaudissements de la gauche.

M. de Francieu combat l'institution du Sénat. Tout le monde sait, dit-il, que lorsque le chef du gouvernement est renversé, qu'il soit roi, empereur ou président de la République, la seconde Chambre disparaît sans que l'on ait besoin de lui dire de s'en aller. (Rires et applaudissements à gauche.)

La séance continue.

(Correspondance diplomatique.)

Chronique générale.

La commission pour l'examen de la proposition de M. Feray, tendant à déclarer

que les dispositions de la loi du 29 juin 1872 ne sont pas applicables aux sociétés de commerce en nom collectif, et aux associés gérants des sociétés en commandite, est composée de :

MM. Ancel, Pascal Duprat, Paris, Brame, Joubert, Gouin, Théry, Dauphinot, Bonnet, Claude, Vente, Félix Renaud, Flottard, Adam (Pas-de-Calais), et Scheurer-Kestner.

Tous les commissaires sont favorables à la proposition.

On lit dans le *Constitutionnel* :

La presse conservatrice de Dijon nous apporte un nouveau témoignage du cynisme radical. Le radicalisme dijonnais ne s'est-il pas mis à l'œuvre pour offrir une médaille d'or, par souscription, à M. Cabet, l'auteur de la statue séditieuse que le gouvernement s'est vu obligé de faire disparaître *manu militari* avant qu'elle fût inaugurée ?

Des quêteurs se présentent chez les particuliers et dans les établissements publics. Avant-hier, trois d'entre eux vinrent quêter dans l'un des principaux cafés de la ville et eurent l'audace d'adresser leur requête aux officiers présents. Un capitaine de chasseurs à cheval lui répondit avec indignation : « Vos œuvres, nous les démolissons ; ce n'est pas pour les reconstruire. »

Devant cette énergique réponse, les frères quêteurs de la Marianne ont prudemment battu en retraite. Mais on se demande comment il se fait que l'autorité n'ait pas encore pris de mesures pour interdire et réprimer cette mendicité révolutionnaire, qui s'enhardit jusqu'à provoquer l'armée par des tentatives aussi manifestement injurieuses que celle dont le Café de Paris, à Dijon, a été le théâtre.

Cette opération a d'ailleurs son côté pratique. Elle met à même le parti radical d'effectuer le dénombrement de ses forces par quartier et par maison, au moyen d'un pointage des individus, dont l'opinion politique sera cotée d'après leur refus de souscrire ou la générosité plus ou moins grande de leur souscription.

C'est encore là une manœuvre attentatoire à la liberté individuelle et qui ne doit pas être tolérée.

Nous lisons dans l'*Echo universel* :

« On nous assure, et nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, que M. le ministre de l'intérieur aurait l'intention de proposer à la Chambre de mettre à son ordre du jour la nomination des soixante-quinze sénateurs à élire par l'Assemblée entre la seconde et la troisième délibération de la loi électorale, afin de pouvoir les faire élire par la majorité qui se serait prononcée en faveur du scrutin uninominal.

« On ne nous explique point comment les auteurs de ce système ont décidé les membres de l'extrême droite à voter pour MM. Bocher et Lambert Sainte-Croix, par exemple, ou MM. Bocher et Lambert Sainte-Croix à voter pour MM. Rouher et Gavini.

et gomme mastiqués ensemble résistent des jours et des nuits. Cette coiffure est même la plus recherchée des élégantes du pays. »

XIII.

Quelques mois plus tard, je recevais de l'Afrique centrale une nouvelle lettre de Valentin :

« Me voilà donc par delà la Nubie ! Si j'en reviens, quelles séances nous ferons dans ton ermitage ou le mien ! car plus je m'éloigne du pays natal, plus j'ai le désir d'y retourner un jour, et de m'y établir le plus près de toi qu'il me sera possible. Nous goûterons alors la félicité de mêler l'acquis moral de ta vie sédentaire avec ce que mes voyages m'auront acquis d'expérience. Je vois bien qu'à rester chez toi tu enrichis ton âme ; mais à tout ce que j'ai vu la mienne non plus ne s'est pas appauvrie.

« Aussi, le croiras-tu ? Après l'Afrique, le projet m'est venu de visiter l'Asie, et même, si c'est possible, je ne m'en tiendrai pas là ;

« Voir, c'est avoir.

dit très-bien le poète. Tu auras, je l'espère, toujours de mes nouvelles ; mais, en retour, il m'en faut des tiennes et de notre cher village où je n'ai plus que toi. Quand tu reçois mes lettres, prends une carte et marques-y par des points mon itinéraire. Dans vingt ans, assis dans ton jardin ou près

» Dans tous les cas, le gouvernement n'estime pas que la durée de la présente session doive dépasser six semaines. Il pense que, une fois la loi électorale votée et les soixante-quinze sénateurs nommés, la période électorale sera moralement ouverte, et que, dans le cas où les élections n'auraient pas lieu immédiatement, les séances de l'Assemblée n'en devraient pas moins être suspendues. »

Le *Courrier de France* donne les mêmes nouvelles, sous une autre forme. C'est là, dit-il, « le plan ministériel, » et, à la façon dont il le dénonce, on croirait volontiers qu'il s'agit d'une conspiration.

Pour nous qui ne souhaitons pas une crise, nous regretterions que M. Buffet compliquât la situation politique, avant le vote sur la loi électorale, par la nomination des sénateurs inamovibles. C'est là, en effet, une question qui soulèvera des rivalités ardentes, et qui, à l'heure présente, pourrait être un nouvel élément de division dans les rangs des groupes de droite.

Il n'est pas inutile de remarquer que le groupe de l'appel au peuple s'est joint aux trois gauches pour voter contre M. Buffet.

Or, on attribue à M. Buffet un propos récent, dans lequel il aurait désigné les bonapartistes sous le nom « d'avant-garde du parti conservateur. »

Si vraiment M. Buffet a prononcé ce mot, il peut se convaincre que son avant-garde n'est composée que d'enfants-perdus, fort mal disciplinés, maraudant pour leur propre compte et se souciant fort peu du gros de l'armée et de son général.

M. Carbonnier de Marzac, député de la Dordogne, dont M. Martel a annoncé la mort à l'Assemblée nationale, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans la gare des Eysies, où il attendait le train qui devait le ramener à Paris.

M. Carbonnier de Marzac siégeait au centre droit. Ancien magistrat, il était, comme le fait remarquer un journal, une des plus fines lames de l'Assemblée ; mais, doué d'un caractère très-conciliant, il n'a jamais eu de duel.

Cette mort porte à vingt-cinq le nombre des sièges vacants à l'Assemblée.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL EN FRANCE.

On a distribué à l'Assemblée le rapport de M. Ducarre sur les conditions du travail en France. Ce document constitue une étude complète des conditions du travail en France aux différentes époques de notre civilisation.

Actuellement en France, sur 36 millions d'habitants, 2 millions seulement (6 0/0) vivent de leur revenu ; 34 millions (94 0/0) travaillent et produisent des utilités diverses, savoir : professions dites libérales, 5 0/0 ; agriculture, 52 0/0 ; banque, commerce et transports, 14 0/0 ; industrie, 23 0/0.

de ton feu, nous le reverrons ensemble, cet itinéraire ;

Je dirai : J'étais là, telle chose m'arriva.
Vous y croirez être vous-même.

« On se doutait (et ce fut autrefois le sujet de bien des conversations entre nous) ; on se doutait, dis-je, que l'intérieur de l'Afrique offrirait un jour aux explorateurs qui pourraient y pénétrer un spectacle d'une richesse et d'une variété infinie. L'attente est dépassée. Il y a là, en effet, de quoi satisfaire tous les genres de curiosité, tous les genres d'étude, tous les genres d'industrie et de commerce. Plus j'avance, plus mon étonnement redouble, et vraiment je suis parfois saisi d'une sorte de vertige.

« Que de renseignements (dont je prends note) pour les diverses branches de l'histoire naturelle, pour la biologie surtout, et pour l'anthropologie !

« Ah ! mon ami, j'ai traversé des tribus humaines bien hébétées ; mais tant de circonstances terribles ont contribué à cet hébètement, et, malgré tout, d'autres tribus sont restées offensives, sociables et intelligentes ; qu'au total l'humanité, même en ses races inférieures, gagne à être visitée, comme je le fais, en détail.

« Une condition cependant est nécessaire pour bien voir, c'est de voir avec bienveillance, c'est de ne laisser soupçonner jamais une pensée de dénigrement. Du reste, la nature, dans ces régions,

La production agricole annuelle est évaluée à 8 milliards de francs; la production industrielle, à 12 milliards 700 millions, dans lesquels les matières premières fournies par l'agriculture ou l'importation entrent pour 60 0/0 (7 milliards 700 millions). Les 40 0/0 restants (5 milliards) sont créés par le travail industriel et doivent être répartis entre les ouvriers et patrons pour payer les salaires, l'outillage, l'intérêt des capitaux, les loyers, les frais généraux de tous genres et la rémunération des patrons. Les salaires à la journée ou aux pièces absorbent la moitié (2 milliards 500 millions).

Le travail industriel français est extrêmement divisé. La population industrielle (8 millions 400,000 habitants, y compris les femmes, enfants et vieillards) se réduit à 3 millions 200,000 travailleurs actifs, dont 1,000,000 patrons et 2 millions 400,000 ouvriers (3 ouvriers pour 1 patron). On divise cette masse de travailleurs, savoir: en industries extractives qui comptent 14,747 patrons et 163,849 ouvriers, c'est-à-dire 11 ouvriers pour 1 patron, — en grande industrie (usines et fabriques), 183,227 patrons et 4,442,006 ouvriers, soit 6 ouvriers pour 1 patron, — et, en petite industrie, 596,776 patrons et 1,060,444 ouvriers, moins de 2 ouvriers pour 1 patron.

La vie industrielle se divise en trois grandes périodes: l'apprentissage, le salariat et le patronat. La première forme du salariat est payée à la journée, et quand l'ouvrier a acquis une suffisante habileté professionnelle, il passe au travail aux pièces ou à façon, qui est plus rémunérateur, avant de devenir producteur pour son compte.

Depuis 1853, les salaires à la journée ont augmenté en moyenne, pour Paris: hommes, de 3,82 à 4,99; femmes, de 2,40 à 2,78; — dans les départements: hommes, de 2,06 à 2,90; femmes, de 1,07 à 1,48. C'est, en vingt ans, une hausse de 40 0/0 (2 0/0 par an.)

Le règlement du prix des salaires et des autres conditions de la production constitue un ensemble constant de rapports entre les patrons et les ouvriers. Ces rapports sont le plus souvent harmoniques et quelquefois troublés par des causes diverses que le rapport recherche et étudie. Longtemps, le règlement de ces rapports a été confié à des collectivités professionnelles, sous le nom de corporations, corps de métiers, maîtrises, jurandes, compagnonnage, etc.

Il est, aujourd'hui, individuel entre chaque patron et ouvrier.

Tous les adversaires du régime actuel regrettent le passé auquel ils veulent revenir en supprimant les abus.

Après avoir analysé les différents systèmes proposés, le rapport conclut en ces termes:

En fin de compte et en écartant les questions locales, votre commission a trouvé face à face, et en lutte constante, la réglementation et la liberté du travail.

Est-il possible de réglementer ce travail sans arrêter immédiatement sciences, progrès, perfectionnements et découvertes? Avec notre histoire industrielle de quinze siècles, votre commission répond: non. Et

partout de si grands spectacles, que cette seule entretiendrait la piété dans l'âme.

Et puis, à tant de maux, à tant d'ignorance et de misères chez tous les peuples se mêle tant d'héroïsme, qu'en vérité la pitié est le sentiment qui peu à peu l'emporte...

... Si tu aimes toujours à être informé des douleurs des animaux, je t'en donnerai des nouvelles: éléphants, lions, buffles, hippopotames, crocodiles, etc., je les ai vus en leurs livres et terribles combats, jeux, chasses ou combats. C'est un spectacle qui recommence et se diversifie à l'infini...

La lettre avait dix grandes pages. Je ne saurais dire l'intérêt, la joie que j'eus à la lire et relire. J'avais connu Valentin autrefois un peu sceptique et railleur; tel encore on a pu le voir dans ses observations sur la Nubie; mais véritablement, cette fois, il s'élevait à plus de simplicité et de candeur. Durant plusieurs semaines, je portai sa lettre sur moi pour la relire à tous mes loisirs.

Ceux-là seuls qui ont vécu solitaires comprennent bien cela.

(La suite au prochain numéro.)

si, par impossible, on se résignait à le tenter, qui donc formulerait ces règlements? Faudrait-il laisser ce soin à des collectivités, syndicats, corporations, communautés ou maîtrises, isolées ou fédérées entre elles?

» Ce serait organiser un Etat dans l'Etat. Faut-il que l'Etat réglemente lui-même et assume une fois de plus les responsabilités sous lesquelles ont plié les Valois, Henri IV, Louis XIV, Colbert et la Convention? Poser de pareilles questions, c'est les résoudre par la négative.

» La liberté du travail, formulée par Turgot, décrétée par la grande Constituante, est la raison d'être de notre prospérité industrielle; elle laisse à tous les citoyens français, ouvriers ou patrons, le soin de régler leurs rapports professionnels comme ils l'entendent, elle interdit à toute collectivité, quels que soient son nom, sa forme ou son origine, de se substituer à leur initiative personnelle.

» Les lois actuelles n'interviennent que pour protéger et faire exécuter les conventions librement consenties par eux et contre eux. Perfectibles comme toutes les œuvres humaines, ces lois doivent être tenues au courant, au niveau du progrès et de la civilisation. Mais elles doivent respecter avant tout et de la manière la plus absolue la liberté individuelle du travail.

Etranger.

La crise économique en Prusse.

La crise économique ne paraît pas sur le point de se terminer; au contraire, elle empire.

Le commerce est dans une complète stagnation, et le crédit n'a pas gagné. Le manque d'affaires engendre des faillites et paralyse tout effort.

Le commerce des draps paraît surtout dans le marasme.

Les deux grandes fabriques de machines de Berlin (Votter et Borsig) n'ont plus qu'un petit nombre d'ouvriers.

Ce mauvais état d'affaires atteint les compagnies de chemins de fer.

Les actions de 35 des principales sociétés de chemins de fer ont subi une perte totale de 360 millions de marcs.

Cette forte baisse a lésé le « Fonds des invalides », une somme importante dont les intérêts doivent être donnés aux invalides ayant été placée en actions de chemins de fer par le gouvernement.

La pénurie d'argent se fait, paraît-il, sentir. Il n'a pas été employé de moyens pour retenir le thaler (argent) et quatre cents millions de thalers sont partis. Vendus à Hambourg avec 1 1/2 0/0 de bénéfice, ils sont à l'étranger.

Le *Staatsburger Zeitung* écrit: « La crise économique va, à la fin de cette année, grandir par suite d'une crise monétaire. L'établissement, au premier janvier prochain, de la nouvelle valeur d'or, et les suites de la nouvelle loi sur la Banque, vont occasionner une diminution des ressources en circulation. »

Voilà ce que dit une feuille très-amic et très-aimée de l'empire.

Il faut noter que, d'après les statistiques, les juifs de la classe aisée sont à Berlin pour 55 0/0 dans les affaires industrielles.

La faillite du célèbre Strousberg fait en Allemagne un bruit considérable. Plusieurs des plus grands seigneurs de Berlin sont compromis pour des sommes énormes. Le total du passif est estimé à dix-sept millions de florins, près de trente-quatre millions de francs. Strousberg avait un château splendide, où il menait une existence princière: sa femme et ses filles viennent d'être obligées de le quitter dans le plus complet dénûment. A ce propos, rappelons qu'on vient de terminer à Munich le règlement de la faillite de la fameuse banquière, M^{me} Spitzheder. Les créanciers auront dix pour cent.

Nouvelles militaires.

Il est question de la promotion au grade de vice-amiral du contre-amiral Garnault, chef d'état-major du ministre de la marine.

Si cette nouvelle se confirme, nous assisterons à ce fait singulier d'un ministre pourvu seulement du grade de contre-amiral, tandis que l'un de ses sous-ordres directs serait vice-amiral.

Dans un des derniers conseils des ministres, le maréchal de Mac-Mahon a vivement insisté pour la mise à l'ordre du jour, aussi immédiate que possible, de la loi sur l'état-major, l'administration de la guerre, l'avancement dans l'armée territoriale, etc.

A son avis, partagé d'ailleurs par tous les ministres, ces divers projets sont le complément indispensable de notre réorganisation, et il serait impossible de marcher en avant s'ils ne sont pas prochainement mis en application.

D'après les dispositions prises, le général de Cissey insistera pour que la commission de réorganisation de l'armée se réunisse aussitôt après le retour de l'Assemblée, de manière à ce que les diverses lois militaires puissent être portées à l'ordre du jour dès que la Chambre en aura fini avec les discussions purement politiques.

Un intendant militaire français se trouve en ce moment à Berlin pour étudier les institutions militaires, spécialement l'organisation des intendances prussiennes. Ce fonctionnaire, accompagné d'un intendant prussien, a déjà visité plusieurs établissements militaires de Berlin.

L'Avenir militaire annonce que la commission de réorganisation de l'armée se réunira dans les premières séances de l'Assemblée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Tous les Mathieu de France ont assez réussi dans leurs prédictions. Le mauvais temps que nous subissons depuis le commencement du mois leur donne raison.

Si cela continue, nous ne sommes pas à bout de nos misères. Le baromètre se maintient toujours au-dessous de pluie ou vent.

La Loire marque, aujourd'hui mardi, à midi, 3^m 70. — Augmentation depuis 24 heures: 0^m 30.

Depuis ce matin, l'eau semble éteale.

Voici la dépêche du préfet du Loiret en date du 7 novembre:

« La Loire paraît devoir éprouver à Orléans deux crues successives, qui ne devront ni l'une ni l'autre dépasser la cote 2 mètres à l'échelle d'Orléans. On présume que la première atteindra son maximum, à Orléans, le 9 courant, dans l'après-midi, et la seconde dans la nuit du 10 au 11.

» On annonce une crue du Cher, dont le maximum paraît devoir atteindre 2^m 50, à Saint-Aignan, le 9, vers 10 h. du matin, et qui précédera d'environ dix heures la première crue de la Loire.

» On annonce également une crue de l'Indre, dont le maximum a atteint 1^m 70, à Châteauroux, le 7 novembre, à 6 heures du soir, et qui s'intercalera entre les deux crues de la Loire.

» Une crue a eu lieu sur la Creuse, dont le maximum a été de 2^m 08 au Blanc, le 7 novembre, à 4 heures du soir.

» Une crue a eu également lieu sur la Vienne, dont le maximum a été de 2^m 75, à Châtellerault, le 7 novembre, à midi. Mais les crues de la Creuse et de la Vienne seront passées lorsqu'arrivera la première crue de la Loire.

Nous avons aujourd'hui toute une série d'accidents dont les suites ont été terribles pour les victimes:

Vendredi dernier, M. Pierre Ditière, propriétaire aux Ulmes, rentrait chez lui monté sur le devant de sa charrette. Près du bourg, une pierre qui se trouva sous la roue imprimant une violente secousse au véhicule et fit perdre l'équilibre à M. Ditière qui tomba sous sa charrette, et la roue lui passa sur la tête.

Le pauvre Ditière a succombé quelques instants après cet événement.

Samedi, le sieur Venon, René, âgé de 67 ans, propriétaire à Rougeville, commune d'Artannes, s'était levé dès cinq heures du matin pour finir d'entonner son vin. Au bout de deux heures, sa femme, ne le voyant re-

venir de sa cave, s'y rendit pour voir ce qu'il faisait. En entrant, elle a trouvé son mari tombé la face contre terre et ne donnant plus signe de vie. A ses cris, des voisins sont accourus.

La cave, trop peu aérée, était remplie d'acide carbonique, et ce n'est pas sans difficulté que ses voisins ont pu retirer le cadavre de Venon.

M. le docteur Juigné, du Coudray-Macouard, a constaté la mort par asphyxie.

Hier encore, le sieur Martinet, travaillant au chantier du chemin de fer de Poitiers, dans le faubourg de Nantilly, a été surpris par un éboulement qui l'a enveloppé presque entièrement. Grâce aux secours de ses camarades, Martinet a été dégagé promptement, mais il a reçu de nombreuses contusions.

C'est par erreur que nous avons dit que M. le sous-préfet de Saumur présidait aux prières publiques: cette cérémonie était sous la présidence de M. le général de division Thornton.

On a remarqué que le *Courrier* n'a pas dit un mot des prières publiques ni de la nombreuse assistance qui se pressait à l'église Saint-Pierre à cette cérémonie.

A quoi tient donc ce silence?

L'ouverture du service d'hiver sur la ligne d'Orléans est renvoyée au 20 décembre prochain. Elle coïncidera, selon toute probabilité, avec l'inauguration des lignes de Sainte-Foy à Bergerac et de Limoges à Brive par Saint-Yrieix. Les travaux de construction sont en voie d'achèvement sur ces deux dernières lignes du réseau.

(Journal de la Vienne.)

Une cinquantaine de carlistes sont arrivés dimanche à Angers, où ils sont internés par mesure d'ordre. Nous en avons aperçu quelques-uns, vêtus de parties d'uniformes français et tous coiffés d'un bérêt rouge. Ce sont de forts gaillards, qui ne paraissent nullement abattus par les revers.

(Union de l'Ouest.)

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'administration des postes aura lieu le jeudi 16 décembre prochain.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans, sans infirmités, et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54, peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera plus reçue après le 10 décembre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 7 novembre 1875.

Versements de 113 déposants (18 nouveaux), 5,511 fr.

Remboursements, 2,373 fr. 56 c.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 8 novembre.

Le recettes générales ont acheté 22,000 fr. de 5 0/0 et 18,000 de 3 0/0.

Les cours sont restés aujourd'hui à peu près ce qu'ils étaient samedi; ainsi, le 5 0/0, qui a débuté à 103.80, est resté en clôture à 103.75, et le 3 0/0, qui a ouvert à 65.60, s'est arrêté à 65.55.

Le Turc est parvenu à regagner quelque chose, mais il n'a pu arriver à 25. On le cotait au coup de cloche à 24.95. Cette valeur ne se soutient, si toutefois on peut employer ce mot, que grâce à la spéculation qui se livre sur elle à un véritable travail pour arriver à se débarrasser, dans les moins mauvaises conditions possibles, d'un papier à tout jamais déprécié. Les lots font 71.30.

L'Italien paraît décidément avoir une tendance à la faiblesse, car, bien qu'il ait regagné 15 centimes sur le cours de samedi, celui de 72.55, auquel il est maintenant, ne peut être considéré comme satisfaisant.

Le Suez est à 692 et les délégations à 617. Le Gaz fait 1,022. Le Crédit mobilier est très-ferme à 685. Le Mobilier espagnol fait 700. Extérieure espagnole, 17 13/16; Intérieure, 15.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 40. — Le Chancelier d'Aguesseau. — La Statue de Mercure, par Rude. — Hans Berner et ses fils, scènes bernaises. — Littérature du moyen âge : Complainte juive du treizième siècle. — Rhône et Saône; compensation des eaux. — Le Cheval de Banks. — Aiguille à crochet.

N° 41. — L'Ondée. — Premières impressions à la vue d'un chemin de fer. — Menu d'un repas au quinzième siècle. — Etudes céramiques : Faïences de Paris, Saint-Cloud, Sceaux. — Thomas Arnold (suite). — La Justice. — Le Prince Temyn et le marchand. — Installation d'un bain à domicile.

N° 42. — Poèmes comiques : Sire Thopas, fragment d'un poème comique du quinzième siècle. — Les Fléaux de la vigne. — Hans Berner et ses fils, scènes bernaises (suite). — Le Bocal et le poisson rouge, apologue. — Monnaie gauloise.

N° 43. — De la source à la chute du Trient (Suisse, Valais). — De la critique littéraire. — Le Mélé et le château de Smyrne. — Le Weibertag, ou la Fête des femmes de la vallée de Munster. — Qu'il faut traiter les affaires avec soin et sans empressement ni souci. — Le Sol de la France. — Les plus grands navires du monde. — Le Bien. — Destruction des animaux malfaisants : les Piéges (suite).

N° 44. — Médus, par Léonard de Vinci. — Hans Berner et ses fils, scènes bernaises (suite). — Curfius persans. — Les Jardins de Louis XII et les bains d'Anne de Bretagne, à Blois. — Thomas Arnold (suite). — Quelques préceptes de Manzoni. — Rails en acier. — Les poissons couveurs : le Gourami.

Gravures.

N° 40. — Le Chancelier d'Aguesseau, d'après Tournières. — Mercure, statuette en bronze, par Rude (cabinet de M. Thiers). — Aiguille à crochet de la fin du seizième siècle (collection de M. Delaherche).

N° 41. — Une Ondée, tableau par Von-Thoren. — Faïence de Saint-Cloud : Saladier avec attributs de profession ; Pot-pourri (2 grav.). — Faïence de Sceaux ; Soupière ; Assiette (2 grav.). — Installation d'un bain à domicile (2 hg.).

N° 42. — Sire Thopas et sire Oliphant. — Phylloxera de la vigne (Ph. vastatrix). — Phylloxera du chêne (Ph. quercus). — Monnaie de Pixilos, chef gaulois.

N° 43. — Pont supérieur et chute du Trient. — Smyrne : Aqueduc sur le Mélé; le Pagus et le châ-

teau. — Destruction des animaux malfaisants : les Piéges (fig. 14 à 18).

N° 44. — Médus, peinture de Léonard de Vinci (Musée des Offices, à Florence). — Pavillon dit des Bains de la reine Anne, à Blois; le même pavillon vu du côté de l'Oratoire. — Le Gourami et son nid.

Par suite de l'envoi de nombreux billets en province et à l'étranger, et non soldés ou renvoyés, le Comité d'Assistance aux Œuvres philanthropiques de la Marine a cru bien faire de reculer le tirage de la Tombola jusqu'au 18 novembre, dernier délai. Les personnes qui possèdent des billets non payés sont instamment priées d'en envoyer le montant au Siège du Comité, Palais de l'Industrie, à Paris, porte n° 4.

On délivrera des billets, contre espèces, mandats ou timbres-poste, jusqu'au 15 novembre inclus.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829

15, rue de la Banque, 15, Paris.

Capital de garantie et fonds placés :

TRENTE-HUIT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAL

Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES

Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.

PARTICIPATION

Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS

Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES

Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE L'EAU DENTIFRICE

du D^r J.-V. BONN assainit l'haleine, tonifie les gencives et assure d'une façon absolue la conservation des dents. — Récompensés aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'étranger.

Un article nouveau : LES PERLES J.-V. BONN, aromatisées, pour fumeurs, se recommandent par des qualités très-supérieures aux grains de cachou, ou articles similaires. — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un étui de 10 bonbonnières mécaniques de 120 perles chacune, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbonnière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD ET C^{ie}, seuls propriétaires des produits du D^r J.-V. Bonn, à Paris, 44, rue des Pelites-Ecuries.

Marché de Saumur du 6 novembre.

Froment (Ph.) 77 k.	18 30	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74 17 50	Huile de lin.	50	—
Seigle	75 12	Graine trèfle 50	—	—
Orge	65 12 25	— luzerne 50	—	—
Avoine h. bar.	50 11 50	Foin (h. bar.)	780	100
Fèves	75 17 25	Luzerne —	780	90
Pois blancs	80 36	Paille —	780	55
— rouges	80 27	Amandes	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Farine, culas.	157 51	Chauvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	58	—
Chenevis	50 25	2 ^e —	52	—
Huile de noix.	50 70	3 ^e —	—	45

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	»	»
Id.	2 ^e id.	»	70
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	»	60
Id.	2 ^e id.	»	55
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	»	60
Id.	2 ^e id.	»	55
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	»	85
Id.	2 ^e id.	»	50
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	»	43

SAUMUR (2 hect. 30).

Sauzay et environs, 1874	1 ^{re} qualité	»	»
Champligny, 1873	1 ^{re} id.	»	100
Id.	2 ^e id.	»	100
Id.	3 ^e id.	»	100
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	»	100
Varrains, 1874	1 ^{re} id.	»	100
Bourguell, 1873	1 ^{re} id.	»	100
Id.	2 ^e id.	»	100
Id., 1874.	1 ^{re} qualité	»	100
Id.	2 ^e id.	»	100
Id.	3 ^e id.	»	100
Restigné	1 ^{re} id.	»	100
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	»	100
Id.	2 ^e id.	»	100
Id., 1874	1 ^{re} id.	»	100
Id.	2 ^e id.	»	100
Id.	3 ^e id.	»	100

CONTRE LE VOL ET LE FEU

Maison fondée en 1798

DELARUE

ingénieur-mécanicien

breveté

fabrique de

CAISSES

tout en fer

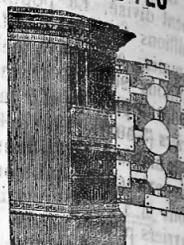
119

boulev^r Sébastopol

PARIS.

Seule maison ayant obtenu 25 médailles pour

la supériorité de ses produits.



CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin.	—
11 — 30 —	—
1 — 40 —	du soir.
7 — 40 —	—

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.	—
10 — 30 —	—
12 — 30 —	du soir.
6 — 40 —	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65 50	»	18	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	690	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	94 75	»	35	Crédit Mobilier	182 50	2 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	700	5	»
5 % jouiss. novembre	103 50	»	05	Crédit foncier d'Autriche	520	15	»	Société autrichienne, j. janv.	815	5	»
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	3 75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	2	Est, jouissance nov.	560	»	»	Orléans	315 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	955	8 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée	311 50	»	»
— 1865, 4 %	495	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	702 50	»	»	Est	312	»	»
— 1869, 3 %	350	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	1187 50	7 50	»	Nord	320 50	»	»
— 1871, 3 %	325	»	1	Orléans, jouissance octobre.	973 75	1 25	»	Ouest	311	»	»
— 1875, 4 %	459 50	»	75	Ouest, jouissance juillet, 65	608 75	»	1 25	Midi	309	»	»
Banque de France, j. juillet.	3855	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1025	»	6 25	Deux-Charentes	288 75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	598 75	»	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	25	»	»	Vendée	225	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Société immobilière, j. janv.	327 50	2 50	»	Canal de Suez	508	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	—	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	902 50	»	2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—
6 — 45 —	is arrêté à Angers, omnibus.
9 — 1 —	—
1 — 33 —	soir, omnibus.
4 — 19 —	express, omnibus.
7 — 23 —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.	—
8 — 30 —	omnibus.
9 — 50 —	express.
12 — 38 —	soir, omnibus.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE AUGUSTE MAILLER.
Les créanciers de la faillite du sieur Auguste Maillet, marchand de vaches, demeurant à Doué, sont invités à se trouver, le mercredi 17 novembre 1875, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.
Le greffier,
(539) Signé : L. BONNEAU.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON
Située à Saumur, à l'angle de la rue de la Fidélité et de la rue Saint-Nicolas, et portant sur cette rue les n° 29 et 31.
Cette maison est occupée par M. Bodin-Coindreau, épiciers, et par M^{me} Pasquier-Vincent et autres.
S'adresser, pour traiter, à M. Bodin-Coindreau, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (540)

A VENDRE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ
DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT.
Sise à Saumur, route de Varrains.
S'adresser à M^{me} ROBINEAU, notaire, ou à M^{me} PERNOT, rue de la Petite-Douve, à Saumur.
Toutes facilités pour le paiement.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.
Avec jouissance de suite.

1^{re} Très-belle maison de campagne, dite les **Tourelles**, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à un kilomètre de Saumur; onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.

2^e Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3; onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins; gaz et eau de la ville.

3^e Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.

4^e Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2; belle cave en roc, jardin.

S'adresser à M. CHRISTIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M^e CLOUARD, notaire. (492)

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de santé,
UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE
Bien achalandée et garnie de marchandises.
Sise à Channay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire).
S'adresser à M. VOYER, qui l'exploite. (518)

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ. Commune de Vernantes.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
POUR L'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE

MM. les Entrepreneurs sont informés qu'il sera procédé, le 5 décembre 1875, à une heure, à la Mairie de Vernantes, à l'adjudication des travaux d'achèvement de l'église, s'élevant à 45,173 francs 21 centimes, non compris les dépenses imprévues, s'élevant à 4,550 francs 15 centimes.

Les concurrents pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, soit à la Mairie de Vernantes, soit au cabinet de M. Dainville, architecte du département, à Angers, place de l'Académie, n° 9, tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures à cinq heures.
Le Maire, PERRIGAULT. (541)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE
JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.
S'adresser à M. RIVY, à Trèves-Cunault. (499)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE GOULARD.
Recommandée par les célébrités médicales.
Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailer, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepot, 5.
A SAUMUR, chez HENRI MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.
Saumur, imprimerie de P. GODET.

M^e SANZAY, notaire à Brétou, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un enfant de chambre, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS
dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11 à Saumur.